



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 31/03/2016

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 5 avril 2016

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme COURROS), LAMOTHE, Mme DEGOS, MM. DUBOS, MARSAN, Mmes BRUGAT, DARGELOSSE, M. BRUEY, Mme ULMANN, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET (a procuration pour M. DUCASSE), Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mme COURROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. DUCASSE (a donné procuration à M. GAILLARDET), Mme DUBOIS-MAURY, Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n°5

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Vote des taux de fiscalité pour 2016 – Etat 1259

Il est proposé pour l'année 2016 de fixer les taux de fiscalité, pour le budget principal de la Ville de TARTAS comme suit :

- taxe d'habitation 13.28 %
- taxe foncière sur le bâti 21.77 %
- taxe foncière sur le non bâti 45.71 %

Ces éléments seront transmis aux services de la Préfecture sur l'état 1259.

Il est précisé que le bureau des adjoints a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Identifiant unique*: 040-214003139-20160405-2016_B5-DE

Envoyé en préfecture, le 07/04/2016 - 15:58

Reçu en préfecture, le 07/04/2016 - 16:03



* Correspondant à l'unique en la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural (DDT) des Landes.

DONNE un avis favorable et fixe les taux de fiscalité, pour le budget principal de la Ville de TARTAS comme suit :

- taxe d'habitation 13.28 %
- taxe foncière sur le bâti 21.77 %
- taxe foncière sur le non bâti 45.71 %

Ces éléments seront transmis aux services de la Préfecture sur l'état 1259.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2015	Taux d'imposition communaux de 2015	Taux d'imposition plafonnés 2016	Bases d'imposition provisionnelles 2016	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation.....	3 679 596	12,89	>>>	3 730 000
Taxe foncière (bâti).....	4 271 573	21,14	>>>	4 303 000
Taxe foncière (non bâti).....	87 786	44,38	>>>	88 100
CFE.....			>>>	0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : (4)				
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (5)	109 084			
	>>>			
			Total	1 429 550

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 666.260 - 47 014
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget
 Total allocations compensatoires

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2016

Produit de la CVAE
 Produit des IFR
 Prélèvement GIR
 Prélèvement pour la FSRIF
 TASCOM
 DCRTP

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)
 = 1.472.378

2. CALCUL DES TAUX 2016 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2015 (col.2 ou 3)
 COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE
 Produit attendu
 La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2016 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

12,89
 21,14
 44,38
 >>>
 1.472.378
 1.029959
 1 429 550
 (6 décimales)

3. TAUX VOTES
 Taux de référence 2016 (col.6 x col.8)
 Bases d'imposition provisionnelles 2016
 Produit correspondant (col.10 x col.11)

13,28
 21,77
 45,71
 3 730 000
 4 303 000
 88 100
 495 341
 936 763
 40 271
 1.472 378

Le préfet, A MONT DE MARSAN

Le directeur des finances publiques, DIDIER RAVON
 le 10 MARS 2016

Le maire, A TARTAS

le 06/04/16



COMMUNE : 313 TARTAS
ARRONDISSEMENT 40 DAX
TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE TARTAS



N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES :

Taxe d'habitation :
Taxe foncière (bâti) :
a. Personnes de condition modeste
b. 2FU, taux à réhabilitation, OPPV
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)
Taxe foncière (non bâti) :
Taxe professionnelle / CFE :
a. Dotation unique spécifique (TP)
b. Réduction des bases des créations d'établissements
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire
d. Abattement de 25% en Corse
Dotation pour perte de THLV :

32 798
2 790
0
0
7 977
3 449
0
0

2. BASES NON TAXEES :

Bases exonérées par le conseil municipal
Taxe foncière (bâti)
Taxe foncière (non bâti)
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
Bases exonérées par la loi dans certaines zones
Taxe foncière (bâti)
Taxe foncière (non bâti)
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles
1. CVAE :
a. CVAE : part nette versée par les entreprises
b. CVAE : part dégrèvée
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

4 508
18 537
>>>

4. PRODUIT DES IFR :

Éoliennes & hydroélectriques
Centrales électriques
Centrales photovoltaïques
Centrales hydrauliques
Transformateurs
Stations radioélectriques
Gaz - Stockage, transport...

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX :

Taux moyens communaux de 2015, au niveau national	Taux départemental	Taux 2016	Taux 2015 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2016 (col. 15 - col. 16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser (col. 15 - col. 16)
24,19	25,31	63,28	8,77000	54,51	54,51
20,52	19,01	51,30	>>>	51,30	51,30
49,15	52,72	131,80	2,08000	129,72	129,72
>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2015 : national	Taux communal
>>>	>>>	>>>	>>>

Taux de CFE

perçue en 2015 par le SAN
la commune
d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes
ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

25,11

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

0

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Identifiant unique* C40-214003139-20160405-2016_B5-DE
Envoyé en préfecture, le 07/04/2016 - 15:56
Reçu en préfecture, le 07/04/2016 - 16:03

